



F -Escrime Nouveau-Brunswick

PLAN D'

Jeux d'hiver du Canada 2027

Révisé le 17 février 2026, indiqué en rouge :

Page 8 : Clarification des « frais d'inscription » dans le budget

Pages 9 et 11 : Ajout des conditions préalables concernant la vérification des antécédents en milieu vulnérable, la vérification du casier judiciaire et le module « Safe Sport » de l'ACD

Pages 10 et 12 : mise à jour des échéanciers pour la sélection de l'entraîneur et du gérant de

l'équipe Page 11 : clarification du contact médias pour le gérant de l'équipe en ce qui concerne

l'équipe du Nouveau-Brunswick Page 14 : correction des dates pour la sélection finale de l'équipe

Annexe 1 : Mise à jour du code de conduite afin de refléter les politiques actuelles de la FENB

TABLE DES MATIÈRES

Plan de gestion de l'équipe	3
Stratégie de recrutement	4
Programme de formation	5
Calendrier	6
Budget de l'équipe	7
Processus de sélection de l'entraîneur de l'équipe	8
Processus de sélection du manager d'équipe	10
Sélection des athlètes	12
Annexe	17
1 – Code de conduite de la FENB	
2 – Système de points de compétition	
3 – Comités de sélection et d'appel	

PLAN D' DE LA GESTION DE L'ÉQUIPE

La mise sur pied d'une équipe d'escrime du Nouveau-Brunswick bien préparée pour les Jeux d'hiver du Canada 2027 nécessite une collaboration à plusieurs niveaux. Bien que la majeure partie de l'entraînement régulier se déroule au niveau des clubs, des occasions supplémentaires d'entraînement et de compétition au-delà du club sont nécessaires pour bâtir une équipe soudée et confiante. Ce plan identifie les possibilités de développement et de compétition pour les escrimeurs du Nouveau-Brunswick ; les processus de sélection utilisés pour identifier nos athlètes, notre entraîneur et notre manager pour les Jeux d'hiver du Canada (CWG) 2027 ; ainsi que les rôles et responsabilités de Fencing-Escrime NB et des comités associés impliqués.

FENB se réserve le droit de modifier ce document si nécessaire.

Conseil d'administration de FENB

- Élaborer et approuver des procédures écrites pour la sélection de l'entraîneur et du gestionnaire de l'équipe.
- Participer à la sélection de l'entraîneur et du gestionnaire de l'équipe en collaboration avec le Comité de développement des athlètes (ADC).
- Déléguer la gestion des différents projets aux comités, au personnel et aux bénévoles concernés.

Comité de développement des athlètes de la FENB

- Élaborer des procédures écrites pour la sélection des athlètes.
- Gérer la planification et la mise en œuvre des stages d'entraînement tout au long du processus de sélection.
- Agir en tant qu'ambassadeurs du programme de sélection des athlètes des Jeux du Commonwealth.

Directeur exécutif de la FENB

- Fournir un soutien administratif et opérationnel au conseil d'administration et au comité de développement des athlètes pour la compilation et la soumission de tous les documents de politique pertinents relatifs au processus de sélection des Jeux du Commonwealth.
- Gérer les communications relatives à l'inscription à l'équipe d'entraînement.
- Fournir un soutien logistique au Comité de développement des athlètes (CDA) pour la planification des stages d'entraînement.
- Gérer les inscriptions.
- Apporter un soutien à l'administration et à la communication de l'équipe.
- Apporter un soutien à l'entraîneur de l'équipe pour la compilation des documents d'évaluation.
- Recruter et désigner les membres du comité de sélection de l'équipe de base, du comité de sélection finale de l'équipe et du comité d'appel.
- Présider le comité d'appel.

STRATÉGIE D' , RECRUTEMENT

Bien que seuls 6 athlètes soient sélectionnés pour l'équipe finale des Jeux d'hiver du Canada 2027, le processus d'entraînement et de sélection constitue un outil de développement précieux pour bon nombre de nos jeunes athlètes. C'est pourquoi la FENB s'efforce d'inclure autant d'athlètes que possible dans la phase de l'équipe d'entraînement du processus de sélection. Les escrimeurs qui ne sont pas encore prêts à concourir au niveau des Jeux du Canada tireront grandement profit des camps d'entraînement et soutiendront leurs coéquipiers de haut niveau en tant que partenaires d'entraînement. Dans cette optique, les mesures de communication suivantes seront mises en œuvre pour encourager nos athlètes à participer au processus de sélection.

1. Communication à tous les responsables de club et entraîneurs : leur demander de promouvoir le programme des Jeux du Canada 2027 auprès de tous les escrimeurs éligibles de leurs clubs.
2. Communication à tous les membres éligibles et à leurs parents en août 2025.
3. Contenu sur les réseaux sociaux, comprenant du matériel promotionnel des Jeux du Canada précédents et des témoignages d'athlètes de la FENB qui y ont participé.
4. Espace dédié sur le site web de la FENB pour les informations sur les Jeux d'hiver du Canada 2027 et les classements des athlètes.
5. Séance d'information sur les Jeux canadiens d'hiver : réunion Zoom animée par le directeur général et le président du comité de sélection.

PROGRAMME D'ESCRIME SUR L'ENTRAÎNEMENT

CAMP D'ENTRAÎNEMENT

Il est indispensable que les escrimeurs des Jeux d'hiver du Canada participent aux camps d'entraînement provinciaux qui leur sont attribués. L'objectif de ces camps d'entraînement est d'améliorer les compétences techniques et tactiques de tous les athlètes, ainsi que de développer leur sang-froid, leur condition physique, leur préparation à la compétition et de bonnes habitudes d'entraînement. Bien qu'ils ne remplacent pas l'entraînement qui a lieu dans les clubs, ces camps offrent aux escrimeurs de différents clubs l'occasion de se familiariser avec leurs coéquipiers potentiels pour les Jeux d'hiver du Canada, d'avoir une plus grande variété de partenaires d'entraînement et de bénéficier des conseils d'autres entraîneurs.

EXPOSITION AUX COMPÉTITIONS

Il est important que tous les membres de l'équipe d'entraînement et des équipes de base participent à des compétitions tant au niveau provincial qu'à l'extérieur de la province. Le programme de l'équipe d'entraînement comprendra les championnats provinciaux du Nouveau-Brunswick et la Coupe du Canada de mai 2026 à Québec. Les clubs d'escrime et les athlètes seront encouragés à participer à d'autres événements hors province dans le cadre de leur exposition à la compétition tout au long de la saison.

CALENDRIER DES JEUX DU CANADA 2027

ANNÉE	MOIS	TÂCHE	LIEU	IMPLIQUÉS
2025	Juillet	Soumettre le plan de l'équipe à Team NB		Directeur exécutif, ADC, Conseil d'administration
2025	Août	Ouverture des candidatures pour l'équipe d'entraînement		Directeur exécutif, ADC
2025	Août	Programme de sélection Séance d'information	Zoom	ED, ADC
2025	septembre	Inscription à l'équipe d'entraînement : clôturée		
2025	Septembre	Camp de l'équipe d'entraînement	Moncton, N.-B.	Équipe d'entraînement
2025	Septembre	Coupe Canada	Kingston, ON	Équipe d'entraînement
2025	Octobre	Camp de l'équipe d'entraînement	Fredericton, N.-B.	Équipe d'entraînement
2025	Novembre	Epees de l'est	Moncton, N.-B.	Épéistes
2025	Novembre	Coupe du Canada	Vancouver, C.-B.	Équipe d'entraînement
2025	Décembre	Camp d'entraînement	Fredericton, N.-B.	Équipe d'entraînement
2025	Décembre	Appel à candidatures pour les postes d'entraîneur et de gérant de l'équipe		ED
2025	décembre	Tournoi Tournoi	Longueuil, QC	Équipe d'entraînement
2025	décembre	Entraîneur de l'équipe de sélection et gérant de l'équipe		Directeur exécutif, ADC, Conseil d'administration
2026	Janvier	Date limite d'inscription tardive		Effectif d'entraînement
2026	Janvier	Camp d'entraînement	Moncton, N.-B.	Entraîneur, directeur, équipe de formation
2026	Février	Épées de l'Est	Rimouski, QC	Épéistes
2026	Février	Championnats nationaux cadets	Calgary, AB	Équipe d'entraînement
2026	Février	Camp de l'équipe d'entraînement	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe d'entraînement
2026	Mars	Épées de l'Est	Québec, QC	Épéistes
2026	Avril	Championnats provinciaux du Nouveau-Brunswick	À déterminer	Équipe d'entraînement
2026	Mai	Camp de l'équipe d'entraînement	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe d'entraînement
2026	Mai	2026 Mai Coupe du Canada	Québec, QC	Entraîneur, directeur, équipe d'entraînement

2026	Juin	Mise en place de l'équipe de base Comité de sélection		Directeur général, entraîneur, conseil d'administration
2026	Juillet	Sélectionner l'équipe principale		Directeur général, entraîneur, comité de sélection
2026	Septembre	Stage d'entraînement de l'équipe principale	À déterminer	Entraîneur, Manager, Équipe principale
2026	Septembre	Coupe du Canada	À déterminer	Entraîneur, Manager, Équipe principale
2026	Novembre	Stage d'entraînement de l'équipe principale	À déterminer	Entraîneur, manager, équipe principale
ANNÉE	MOIS	TÂCHE	LIEU	IMPLICATION
2026	Décembre	Jeunesse du Québec	À déterminer (Montréal)	Entraîneur, gérant, Équipe principale
2026	décembre	Mise en place du comité de sélection final de l'équipe		Directeur général, entraîneur, conseil d'administration
2027	Janvier	Sélection de l'équipe finale		Directeur général, entraîneur, comité de sélection
2027	Janvier	Entraînement de l'équipe finale Camp	À déterminer	Entraîneur, Manager, Composition définitive de l'équipe
2027	Février	JEUX D'HIVER DU CANADA	Québec	Entraîneur, gérant, équipe finale

Veillez noter que d'autres tournois et événements facultatifs seront ajoutés à cette liste dès que les informations seront disponibles.

BUDGET D' DE L'ÉQUIPE

2025–2026

RECETTES	TOTAL	Par athlète (18)
Frais d'inscription au programme	13 500,00	750,00
Frais d'enregistrement d'une deuxième arme (6)	600,00 \$	100,00
Collecte de fonds par équipe	1 800,00	100,00
Parrainage d'équipe	2 000,00	
RECETTES TOTALES	17 900,00	750,00
DÉPENSES	TOTAL	Par athlète (18)
Stages d'entraînement (1 200 \$ x 6)	7 200,00	400,00
Soutien des entraîneurs au QYC	1 800,00	100,00
Soutien des entraîneurs lors de la Coupe du Canada de mai 2026	3 600,00	200,00
Inscription à Epees de L'Est / stage de fleuret-sabre	2 160,00	120,00
Vêtements (125 \$ x 18)	2 250,00	125,00
Frais supplémentaires		
Programme de musculation et de conditionnement physique	2 400,00	
Frais sociaux	1 000,00	
Subventions d'aide aux athlètes	3 000,00	
TOTAL DES DÉPENSES	23 410,00	945,00
	TOTAL	Par athlète
TOTAL DES RECETTES	17 900,00	750,00
TOTAL DES DÉPENSES	23 410,00	945,00
NET (À LA CHARGE DE LA FENB)	-5 240,00	- 195,00

Le budget pour 2026-2027 reste à déterminer, mais les frais estimés pour l'équipe principale s'élèveront à 500,00 \$ pour 2026-2027.

SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS DE L'ÉQUIPE PROCESSUS

Conformément au règlement des Jeux du Canada, un entraîneur peut être sélectionné pour accompagner l'équipe aux Jeux d'hiver du Canada. L'entraîneur de l'équipe doit détenir au minimum une certification PCNC de niveau « Compétition-Développement » dans au moins une arme. L'entraîneur de l'équipe doit être de sexe opposé à celui du gestionnaire de l'équipe.

Rôle de l'entraîneur de l'équipe

L'entraîneur de l'équipe de escrime du Nouveau-Brunswick est le principal responsable de l'équipe. À ce titre, il est chargé non seulement de la préparation physique, technique et tactique des escrimeurs, mais aussi de veiller à ce qu'ils se comportent de manière appropriée en tant que modèles et à ce que les escrimeurs agissent en ambassadeurs du fair-play et du respect d'autrui.

Conditions préalables

- Âge : 24 ans au minimum au 1er janvier 2027.
- Adhésion : être membre actuel de Fencing-Escrime NB
- Niveau d'entraînement : certification complète minimale du PCCN dans le contexte de compétition-développement pour une arme
- **Avoir suivi une vérification des antécédents en milieu vulnérable, une vérification du casier judiciaire et le module « Safe Sport » du CAC**

Responsabilités spécifiques

- Préparation des athlètes – L'entraîneur de l'équipe doit fournir un programme d'entraînement complet pour la période de 14 mois précédant les Jeux, dont le suivi est assuré par le biais de contacts avec les entraîneurs personnels et les escrimeurs individuels. L'entraîneur de l'équipe, avec le soutien du comité de développement des athlètes et des responsables des armes, doit planifier et diriger tous les camps d'entraînement provinciaux au cours de la période de 14 mois précédant les Jeux.
- Soutien en compétition – En collaboration avec le Comité de développement des athlètes, l'entraîneur de l'équipe sélectionnera une série de compétitions qui offriront à chaque athlète une exposition compétitive appropriée en vue des Jeux. L'entraîneur de l'équipe est tenu d'accompagner l'équipe de base à au moins deux compétitions majeures avant les Jeux.
- Évaluation des athlètes – L'entraîneur de l'équipe doit fournir une évaluation écrite de chaque athlète conformément aux critères de sélection des athlètes.
- Soutien au responsable de l'équipe – L'entraîneur de l'équipe doit aider le responsable de l'équipe dans l'exercice de ses fonctions.

Critères de sélection de l'entraîneur de l'équipe

- Participation active à l'entraînement des escrimeurs en âge de participer aux Jeux du Commonwealth au moment de la sélection.
- Capacité avérée à fournir des conseils positifs aux escrimeurs des Jeux du Commonwealth.

- Disponibilité pour assister aux réunions de « Team New Brunswick » et se rendre aux compétitions désignées.

Processus de sélection

Le conseil d'administration, avec le soutien du directeur général, distribuera un formulaire de candidature à tous les entraîneurs de la FENB avant le **1er mai 2026**. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 mai 2026**.

S'il y a plus d'un candidat admissible pour le poste, un comité de sélection sera nommé.

Le comité de sélection sera composé de trois membres désignés par le comité de développement des athlètes, dont un membre du conseil d'administration et un membre de l'ADC. Ces membres ne doivent pas être des membres de la famille proche des candidats au poste d'entraîneur ni des athlètes du groupe CWG. Le comité de sélection examinera les candidatures éligibles et formulera une recommandation au conseil d'administration de la FENB au plus tard le **7 juin 2026**.

L'entraîneur de l'équipe sera sélectionné au plus tard le **15 juin 2026**.

Conflit d'intérêts

Les membres du comité de sélection ont le devoir de se récuser de toute discussion et de tout vote sur des questions pour lesquelles ils ont, ou pourraient être perçus comme ayant, un conflit d'intérêts. Ces récusations doivent être consignées dans les procès-verbaux des réunions.

Annonce de la sélection

Le comité de sélection communiquera les résultats de la sélection au conseil d'administration de la FENB. Le directeur exécutif informera individuellement chaque candidat des résultats de la sélection. Cette information peut être communiquée oralement, mais doit également être confirmée par écrit dans les 7 jours suivant la sélection.

Procédure d'appel

Un recours ne sera examiné QUE s'il est fondé sur le fait que le comité de sélection

- a) a pris une décision pour laquelle il n'avait pas l'autorité requise.
- b) n'a pas respecté les procédures prévues dans les critères de sélection approuvés
- c) a pris une décision influencée par un parti pris indu.
- d) n'a pas pris en compte des informations pertinentes ou a pris en compte des informations non pertinentes.

Procédure et délais d'appel

Les appels seront examinés par le conseil d'administration de Fencing-Escrime NB.

Le demandeur dispose de 72 heures pour introduire un recours par écrit auprès du président du conseil d'administration. Le conseil d'administration rendra une décision finale, qui sera définitive et exécutoire.

Le président du conseil d'administration contactera le requérant par téléphone au plus tard 24 heures après l'audience pour l'informer du résultat. Cette communication sera suivie d'une lettre officielle accompagnée d'une copie des conclusions et des recommandations issues de l'appel.

RESPONSABLE D'ÉQUIPE

PROCESSUS DE SÉLECTION

Conformément au règlement des Jeux du Canada, un responsable d'équipe peut être sélectionné pour accompagner l'équipe aux Jeux d'hiver du Canada. Le responsable d'équipe doit être de sexe opposé à celui de l'entraîneur de l'équipe.

Rôle du responsable

Le responsable de l'équipe de escrime du Nouveau-Brunswick est un membre essentiel de notre équipe, un expert en résolution de problèmes et un fervent soutien de l'équipe. Il est le principal administrateur chargé de veiller à ce que toutes les exigences administratives de la fédération sportive du Nouveau-Brunswick, du personnel de la mission des Jeux du Canada et de la société hôte soient respectées.

Conditions préalables

- Âge : 24 ans au minimum au 1er janvier 2027.
- Adhésion : être membre actuel de Fencing-Escrime NB.
- Sexe : Doit être du sexe opposé à celui de l'entraîneur de l'équipe.
- Avoir suivi **une vérification des antécédents en milieu vulnérable, une vérification du casier judiciaire et le module « Safe Sport » du CAC**

Responsabilités spécifiques

En vue des Jeux d'hiver du Canada :

- Établir une relation de confiance avec l'équipe en participant aux camps d'entraînement et en facilitant le partage d'informations avec les parents et les entraîneurs personnels.
- Aider l'entraîneur de l'équipe dans la gestion des camps d'entraînement. Cela peut impliquer le recrutement d'autres bénévoles pour accomplir des tâches spécifiques.
- Aider à organiser les déplacements de l'équipe hors de la province et accompagner l'équipe principale lors d'au moins deux déplacements. Le responsable de l'équipe assurera la supervision générale et encouragera les membres de l'équipe.
- Assurer la liaison avec le personnel de la mission du Nouveau-Brunswick aux Jeux d'hiver du Canada afin de coordonner les besoins en matière d'information, tels que les biographies et les photos des escrimeurs participant aux Jeux, les tailles des uniformes et les formulaires médicaux.

Pendant les Jeux d'hiver du Canada :

- Assurer la liaison quotidienne entre l'équipe et le personnel de la mission afin de s'assurer que toutes les préoccupations et questions sont transmises par les voies appropriées et que les procédures établies sont comprises et respectées par tous les membres de l'équipe.
- **Coordonner les demandes des médias avec le responsable des communications de l'équipe du Nouveau-Brunswick.**
- S'occuper des escrimeurs malades ou blessés en collaboration avec les services médicaux des Jeux d'hiver du Canada.

Critères de sélection du responsable de l'équipe

- Capacité à gérer les formalités administratives.
- Capacité à communiquer efficacement avec les adultes et les jeunes en âge de participer aux Jeux du Canada.
- Disponibilité pour assister aux réunions de « Team NB », aux camps d'entraînement et pour se rendre à au moins deux compétitions hors province avant les Jeux.
- Capacité avérée à travailler calmement sous pression.

Processus de sélection

Le conseil d'administration, avec le soutien du directeur général, distribuera un formulaire de candidature à tous les membres de la FENB avant le 15 mai 2026. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 juin 2026.

S'il y a plus d'un candidat éligible pour le poste, un comité de sélection sera nommé.

Le comité de sélection sera composé de trois membres désignés par l'ADC et l'entraîneur de l'équipe, dont un membre du conseil d'administration et un membre de l'ADC. Ces membres ne doivent pas être des membres de la famille directe des candidats au poste de responsable ou des athlètes du groupe des Jeux du Commonwealth. Le comité de sélection examinera les candidatures éligibles et fera une recommandation au conseil d'administration de la FENB au plus tard le 30 juin 2026.

Le manager de l'équipe sera sélectionné au plus tard le 7 juillet 2026.

Conflit d'intérêts

Les membres du comité de sélection ont le devoir de se récuser de toute discussion et de tout vote sur des questions pour lesquelles ils ont, ou pourraient être perçus comme ayant, un conflit d'intérêts. Ces récusations doivent être consignées dans les procès-verbaux des réunions.

Annonce de la sélection

Le comité de sélection communique les résultats de la sélection au conseil d'administration de la FENB. Le directeur exécutif informe individuellement chaque candidat des résultats de la sélection. Cette information peut être communiquée oralement, mais doit également être confirmée par écrit dans les 7 jours suivant la sélection.

Procédure d'appel

Un recours ne sera examiné QUE si le comité de sélection

- a) a pris une décision pour laquelle il n'avait pas l'autorité requise.
- b) n'a pas respecté les procédures prévues dans les critères de sélection approuvés
- c) a pris une décision influencée par un parti pris indu.
- d) n'a pas pris en compte des informations pertinentes ou a pris en compte des informations non pertinentes.

Procédure et délais d'appel

Les appels seront examinés par le conseil d'administration de Fencing-Esime NB.

Le demandeur dispose de 72 heures pour introduire un recours par écrit auprès du président du conseil d'administration. Le conseil d'administration rendra une décision définitive, qui sera sans appel et exécutoire.

Le président du conseil d'administration contactera le requérant par téléphone au plus tard 24 heures après l'audience pour l'informer du résultat. Cette communication sera suivie d'une lettre officielle accompagnée d'une copie des conclusions et de la recommandation relatives à l'appel.

Jeux du Canada 2027

Dossier de sélection

Fencing-Esprime NB se réserve le droit d'apporter des modifications à la présente politique si nécessaire à des fins de clarification ou en raison de circonstances indépendantes de sa volonté (par exemple, annulation d'événements).

Politique de sélection des athlètes de la FENB

Philosophie :

La sélection des escrimeurs appelés à représenter le Nouveau-Brunswick doit refléter les principes suivants :

1. Les membres de l'équipe doivent faire preuve d'un engagement personnel envers un entraînement régulier et discipliné, tel que défini par les responsables du programme.
2. Les membres de l'équipe doivent faire preuve d'esprit sportif et de coopération au sein de l'équipe, tant sur la piste qu'en dehors, et sont tenus de respecter le code de conduite de la FENB.
3. Les membres de l'équipe doivent être sélectionnés sur la base de preuves démontrant qu'ils sont prêts à performer au niveau national dans la catégorie des moins de 17 ans.

Remarque : Si un participant ne suit pas un programme d'entraînement régulier ou enfreint le code de conduite, il peut être exclu de l'équipe d'entraînement, de l'équipe de base ou de l'équipe finale.

Conditions générales :

1. Âge : né en 2010 ou après
2. Adhésion : être membre en règle de Fencing Escrime NB et de la Fédération canadienne d'escrime
3. Répond aux exigences du [dossier technique des Jeux du Canada 2027](#)
4. Sont exclus des Jeux du Canada :
 - Les membres de l'équipe nationale senior – définis comme : les athlètes ayant détenu à un moment donné une carte SR, SR1, SR2 ou C1 ; et/ou les athlètes faisant partie (figurant sur la liste) d'une équipe nationale senior permanente (c'est-à-dire reconnus comme membres de l'équipe nationale senior, indépendamment de leur participation à une épreuve)
 - Les athlètes ayant déjà participé à l'une des compétitions suivantes :
 - Championnats du monde seniors
 - Jeux Olympiques
 - Jeux panaméricains
 - Jeux de la FISU

- Championnats du monde cadets/juniors
- Épreuves du Grand Prix*
- Épreuves de la Coupe du monde senior*

*Si un athlète a participé à une épreuve de Coupe du monde ou de Grand Prix organisée au Canada, il peut être jugé admissible.

Processus de sélection en trois étapes :

ÉTAPE 1. Sélection et évaluation de l'équipe d'entraînement	1er septembre 2025 – 31 mai 2026
ÉTAPE 2. Sélection et évaluation de l'équipe de base	1er juin 2026 – 31 décembre 2026
ÉTAPE 3 : Sélection des membres de l'équipe finale	1er janvier 2027 – 15 janvier 2027

ÉTAPE 1

Sélection de l'équipe d'entraînement (1er septembre 2025 – 15 septembre 2025)

Les inscriptions à l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada 2027 sont ouvertes. La date limite d'inscription à l'équipe d'entraînement est le 15 septembre 2025. Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au 1er janvier 2026.

Les athlètes souhaitant rejoindre l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada 2027 doivent intégrer l'équipe provinciale 2025-2026.

[Candidature à l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada 2027](#)

Critères de sélection pour l'équipe d'entraînement

1. Répondre aux conditions préalables énoncées dans la section « Conditions générales ».
2. Soumettre un formulaire de candidature dûment rempli, accompagné d'un engagement à respecter le Code de conduite de la FENB (Annexe 1) signé par l'escrimeur et le parent ou tuteur. Le parent ou tuteur est également tenu de suivre la formation SafeSport.
3. Tous les escrimeurs de la FENB qui remplissent les conditions préalables générales seront acceptés dans l'équipe d'entraînement.

Évaluation de l'équipe d'entraînement (1er septembre 2025 – 31 mai 2026)

1. Les noms des membres de l'équipe de formation seront publiés par la FENB à compter du 1er septembre 2025. La FENB continuera à mettre à jour la liste et le classement de tous les membres de l'équipe de formation pendant toute la durée du processus de sélection.
2. **ENTRAÎNEMENT** : La FENB organisera plusieurs stages d'entraînement le week-end entre le 1er septembre 2025 et le 1er juin 2026. Les membres de l'équipe de formation sont tenus de participer à autant de stages d'entraînement que possible jusqu'à la sélection de l'équipe principale.
3. **COMPÉTITION** : Les membres de l'équipe de formation sont tenus de participer à au moins cinq (5) compétitions admissibles entre le 1er septembre 2025 et le 31 mai 2026, y compris la Coupe du Canada de mai 2026 à Québec.

1. Seules les épreuves disputées dans la catégorie des moins de 17 ans (cadets) seront prises en compte.
2. Les points seront attribués selon une formule publiée (annexe 2).
3. Les performances en compétition seront évaluées en fonction du total des cinq (5) meilleurs scores obtenus lors de compétitions admissibles entre **le 1er septembre 2025 et le 31 mai 2026**.
4. Seules les épreuves qui ont lieu après l'inscription d'un athlète au programme de l'équipe d'entraînement seront prises en compte pour le calcul de ses points de performance.
5. Toute épreuve publiée et sanctionnée par la CFF ou l'USFA, ainsi que les circuits de l'Ontario et du Québec, sera admissible en tant que compétition de sélection à condition qu'elle réponde aux exigences ci-dessus.
6. Les athlètes sont encouragés à participer à autant de compétitions que possible afin d'acquérir de l'expérience.
Les athlètes doivent participer à la Coupe du Canada de mai 2026 à Québec.

Clause relative à la maladie, à la blessure ou à l'urgence familiale :

1. Les escrimeurs incapables de participer aux compétitions de sélection en raison d'une maladie grave, d'une blessure, d'une urgence familiale ou d'autres circonstances exceptionnelles doivent soumettre une lettre au directeur exécutif exposant la raison spécifique pour laquelle ils n'ont pas pu participer.
2. Si le comité de sélection estime que cet escrimeur avait une chance raisonnable d'intégrer l'équipe de base avant la survenue de la circonstance exceptionnelle, il a le pouvoir d'ajouter cet escrimeur à l'équipe de base. Dans ce cas, aucun escrimeur ne peut être écarté de l'équipe de base en raison de cet ajout.

Aide financière :

Les athlètes confrontés à des obstacles financiers les empêchant de participer au programme CWG peuvent demander une aide auprès de Fencing Escrime NB.

[Demande d'aide financière](#)

ÉTAPE 2

Sélection de l'équipe de base (1er juin 2026 – 1er juillet 2026)

Le comité de sélection de l'équipe de base (voir annexe 3) sélectionnera les membres de l'équipe de base parmi les athlètes de l'équipe d'entraînement à l'issue de l'étape 1.

1. Date : L'équipe de base doit être sélectionnée au plus tard le **1er juillet 2026**.
2. L'équipe de base, composée d'un maximum de 18 escrimeurs : 3 fleurettistes masculins, 3 épéistes masculins, 3 sabreurs masculins (9 hommes au maximum) et 3 fleurettistes féminines, 3 épéistes féminines, 3 sabreuses féminines (9 femmes au maximum) sera sélectionnée.
3. Une personne ne peut être désignée que pour une seule arme au sein de l'équipe de base.

Critères de sélection de l'équipe de base

Les escrimeurs seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

PERFORMANCES EN COMPÉTITION : En fonction des cinq (5) meilleurs totaux obtenus lors de compétitions approuvées entre le 1er septembre 2025 et le 31 mai 2026, y compris la Coupe du Canada de mai 2026 à Québec.

CRITÈRE DE DÉCISION EN CAS D'ÉGALITÉ : Si deux athlètes sont à égalité pour une place dans l'équipe de base, l'athlète ayant obtenu le meilleur classement lors de la Coupe du Canada de mai 2026 à Québec sera sélectionné.

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2026 : Les athlètes qui terminent premiers de leur épreuve aux Championnats provinciaux du Nouveau-Brunswick se verront attribuer une place au sein de l'équipe de base.

Évaluation de l'équipe de base (1er juillet 2026 – 31 décembre 2026)

Évaluation des performances en compétition de l'équipe de base, en particulier entre les membres de l'équipe de base et les athlètes d'autres provinces.

Les noms des membres de l'équipe de base seront publiés par la FENB à partir du 1er août 2026. La FENB continuera à mettre à jour la liste et le classement de tous les membres de l'équipe de base pendant toute la durée du processus de sélection.

1. **ENTRAÎNEMENT :** La FENB organisera au moins deux stages d'entraînement d'un week-end entre le 1er septembre 2026 et le 31 décembre 2026.
2. **COMPÉTITION :** Les membres de l'équipe de base sont tenus de participer à au moins deux (2) compétitions éligibles entre le 1er juillet 2026 et le 31 décembre 2026.
 - Seules les épreuves de la catégorie d'âge des moins de 17 ans (cadets) seront prises en compte.
 - Les points seront attribués selon une formule publiée (annexe 2).
 - Les performances en compétition seront évaluées en fonction du total des trois (3) meilleurs scores obtenus lors de compétitions admissibles entre le 1er juillet 2026 et le 31 décembre 2026, en plus des Championnats provinciaux 2026 et de la Coupe du Canada de mai 2026.
 - Toute épreuve publiée et sanctionnée par la FCE ou les circuits de l'Ontario et du Québec sera admissible en tant que compétition de sélection, pour autant qu'elle réponde aux exigences ci-dessus.
2. **ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE :** Tous les athlètes de l'équipe de base passeront une évaluation de leur condition physique au cours de cette période.
3. **ÉVALUATION DE LA COHÉSION D'ÉQUIPE :** Tous les athlètes de l'équipe de base seront évalués sur leur capacité à travailler efficacement avec les autres membres de l'équipe, y compris l'entraîneur et le manager, tant au sein des équipes par arme qu'au sein de l'équipe au sens large, afin d'améliorer la performance globale de l'équipe.

ÉTAPE 3

Sélection de l'équipe finale (1er janvier 2027 – 15 janvier 2027)

Sur la base des performances observées lors de l'étape 2, le comité de sélection des Jeux du Canada (voir annexe 3) sélectionnera les membres de l'équipe finale qui participeront aux Jeux d'hiver du Canada 2027.

1. L'équipe de base sera évaluée au plus tard le 31 décembre 2026.
2. Une équipe finale composée d'un maximum de 6 escrimeurs sera sélectionnée : 1 fleurettiste masculin, 1 épéiste masculin, 1 sabreur masculin, 1 fleurettiste féminine, 1 épéiste féminine et 1 sabreuse féminine.

3. Un remplaçant par poste de l'équipe finale sera également désigné. Le remplaçant ne pourra participer que si l'un des membres de l'équipe est dans l'impossibilité de se rendre aux Jeux du Canada.
4. Une personne ne peut être sélectionnée que pour une seule épreuve.
5. Dans le cas où aucun athlète n'aurait obtenu de points de compétition pendant la période d'évaluation pour une arme ou un sexe spécifique, ou si aucun athlète n'a accepté la nomination à un poste spécifique pour une arme ou un sexe au sein de l'équipe finale, la FENB organisera une compétition de sélection unique. Tous les athlètes éligibles qui faisaient partie de l'équipe d'entraînement initiale seront invités à concourir pour la place disponible. La FENB déterminera le format de l'épreuve de sélection et le communiquera aux athlètes éligibles.

Critères de sélection finale de l'équipe :

Les escrimeurs seront sélectionnés sur la base de quatre critères :

ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE : 10 %

ÉVALUATION DE LA COHÉSION DE L'ÉQUIPE : 10 %

PERFORMANCES EN COMPÉTITION : 80 %

Basée exclusivement sur les trois (3) meilleurs totaux obtenus lors de compétitions admissibles entre le 1er juillet et le 31 décembre 2026, en plus des Championnats provinciaux 2026 et de la Coupe du Canada de mai 2026.

CRITÈRE DE DÉCISION EN CAS D'ÉGALITÉ : Si deux athlètes sont à égalité pour une place dans l'équipe de base, l'athlète ayant obtenu le meilleur classement lors de la Coupe du Canada de septembre 2026 sera sélectionné.

Annonce de la sélection

Le comité de sélection ne divulguera les résultats de la sélection à aucun membre autre que le directeur général de la FENB. Une fois que le directeur général de la FENB aura reçu le rapport de sélection, l'entraîneur ou le manager de l'équipe canadienne informera individuellement chaque escrimeur des résultats de la sélection. Cela peut se faire verbalement, mais doit également être confirmé par écrit dans les 7 jours suivant la réception du rapport de sélection. Les remplaçants seront également informés de leur statut par l'entraîneur ou le manager de l'équipe canadienne.

Recours contre la décision de sélection

Un recours ne sera examiné QUE si le comité de sélection :

1. a pris une décision pour laquelle il n'avait pas l'autorité requise ;
2. n'a pas respecté les procédures prévues dans les critères de sélection approuvés ;
3. a pris une décision influencée par un parti pris indu ;
4. n'a pas pris en compte des informations pertinentes ou a pris en compte des informations non pertinentes.

Procédure et délais d'appel

1. L'athlète dispose de 72 heures pour introduire un recours par écrit auprès du président de la commission d'appel.
2. Le Comité d'appel doit d'abord déterminer si l'appel justifie la tenue d'une audience. Pour faciliter cette décision, tous les documents de sélection du comité de sélection doivent être mis à disposition pour examen.
3. S'il n'y a pas de motifs légitimes, le président du comité d'appel contactera l'athlète pour l'informer de la décision. Cette communication sera suivie d'une lettre officielle adressée à l'athlète.
4. Si le comité d'appel estime qu'il existe des motifs justifiant une audience d'appel, les procédures suivantes seront mises en œuvre :
 - a. Le président du comité d'appel choisira un lieu, une date et une heure pour entendre l'appel. Cela sera fait au plus tard 72 heures après réception de la demande d'appel.
 - b. La commission d'appel entendra la plainte de l'athlète. Celui-ci pourra être accompagné d'un représentant (parent, tuteur, conseiller juridique, etc.).
 - c. La commission d'appel entendra le comité de sélection.
 - d. La commission d'appel rendra une décision finale lors de l'audience d'appel ; cette décision sera définitive et exécutoire.
 - e. Le président du comité d'appel contactera l'athlète par téléphone au plus tard 24 heures après l'audience pour l'informer du résultat ; cette communication sera suivie d'une lettre officielle accompagnée d'une copie des conclusions et de la recommandation issues de l'appel.
 - f. Le président du comité d'appel contactera l'entraîneur en chef par téléphone pour l'informer du résultat. Cette communication sera suivie d'une copie de la lettre officielle adressée à l'athlète et d'une copie des conclusions et de la recommandation issues de l'appel.

Politique concernant les athlètes blessés après la sélection finale

En cas de maladie ou de blessure d'un escrimeur ayant intégré l'équipe finale, celui-ci doit présenter une lettre d'un médecin indiquant qu'il est apte à concourir. Cette lettre doit parvenir au directeur général de Fencing Escrime NB au plus tard deux jours avant le départ de l'équipe pour les Jeux. Si l'athlète n'est pas jugé apte à concourir par un médecin, le remplaçant sera informé qu'il sera promu dans l'équipe finale.

Annexe 1

Code de conduite des membres

Veillez consulter l'intégralité des politiques de FENB sur fencingnb.ca.

Il complète la **Politique sur la sécurité dans le sport et le bien-être des athlètes (section 2.13)**, la **Politique anti-harcèlement (section 2.9)** et la **Politique des ressources humaines (section 2.7)**.

Normes de comportement

Tous les membres sont tenus de :

- Faire preuve de respect envers les autres, sans distinction de race, de sexe, de capacité, d'âge, d'orientation sexuelle ou de croyance.
- Respecter les principes du fair-play et de l'esprit sportif, tant sur la piste qu'en dehors.
- S'abstenir de tout harcèlement, abus ou comportement discriminatoire, conformément à la **politique anti-harcèlement (section 2.9)**.
- Assurer la sécurité et le bien-être des participants, conformément à la **Politique de sécurité dans le sport et de bien-être des athlètes (section 2.13)**.
- Utiliser les ressources et les biens de la FENB de manière responsable et uniquement à des fins autorisées.

Intégrité et conduite éthique

Les personnes doivent agir avec honnêteté, éviter les conflits d'intérêts et se conformer à la **Politique sur les conflits d'intérêts et l'éthique (section 2.14)**.

Les membres ne doivent pas adopter de comportement susceptible de nuire à la réputation de la FENB ou d'enfreindre les lois, les contrats ou les normes organisationnelles.

Communication et conduite sur les réseaux sociaux

Les membres doivent respecter les principes énoncés dans la **Politique relative aux communications et aux réseaux sociaux (section 2.1)**.

Les déclarations publiques, les publications en ligne et les interactions avec les médias doivent refléter le professionnalisme, l'exactitude et le respect d'autrui.

Signalement et responsabilité

Toute personne qui est témoin ou victime d'une violation de la présente politique doit la signaler au directeur général ou à l'autorité compétente conformément à la **Politique relative à la sécurité dans le sport et au bien-être des athlètes (section 2.13)**.

Les signalements seront traités de manière confidentielle et conformément aux principes de justice naturelle.

Les mesures disciplinaires peuvent inclure des avertissements verbaux ou écrits, une suspension, un licenciement ou un renvoi vers des autorités externes, selon le cas.

Confidentialité

Tous les signalements et enquêtes seront traités de manière confidentielle dans la mesure du possible, compte tenu de la nécessité d'assurer un règlement équitable et approprié.

La FENB conservera la documentation relative aux enquêtes conformément aux obligations en matière de confidentialité énoncées dans la ***Politique de confidentialité et de protection des données (section 2.11)***.

Politiques connexes

- Politique relative à la sécurité dans le sport et au bien-être des athlètes (section 2.13)
- Politique de lutte contre le harcèlement (section 2.9)
- Politique des ressources humaines (section 2.7)
- Politique relative aux conflits d'intérêts et à l'éthique (section 2.14)
- Politique en matière de communication et de réseaux sociaux (section 2.1)

Annexe 2

Système de points de compétition de la FENB pour la sélection de l'équipe des Jeux du Canada 2027

Les membres de l'équipe de la FENB pour les Jeux du Canada 2027 gagneront des points de sélection au cours de la période de sélection désignée lors de tout tournoi, à condition que :

1. les épreuves soient ouvertes à tous
2. les épreuves s'adressent à la catégorie d'âge appropriée (moins de 17 ans/cadets)
3. les résultats soient soumis pour classement à la FCE ou à l'USFA, ou fassent partie des circuits jeunesse de la FEQ ou de l'OFA

Système de points de compétition

Chaque athlète gagnera un nombre de points de base en fonction du **nombre d'athlètes inscrits** aux compétitions et **de ses propres progrès** au cours de la compétition. Une fois ces points de base déterminés, un **coefficient** sera appliqué en fonction du niveau de la compétition. Les épreuves de plus haut niveau, telles que les championnats nationaux, offriront davantage de points potentiels à gagner afin de refléter le défi plus important que représente cette épreuve.

1. **Points des athlètes** : ceux-ci sont calculés en fonction du nombre d'escrimeurs participant à une épreuve donnée. L'escrimeur classé premier reçoit un nombre de points de participation égal au nombre de concurrents de l'épreuve. L'escrimeur classé deuxième reçoit un point de moins, et ainsi de suite jusqu'à l'escrimeur classé dernier, qui reçoit un point. (Voir l'exemple ci-dessous.) Les médaillés de bronze se verront attribuer le même nombre de points. **Les points ne seront attribués qu'aux escrimeurs classés dans la moitié supérieure du tableau.**
2. **Points de tour (progression)** : ils sont attribués de manière cumulative chaque fois qu'un escrimeur remporte un combat d'élimination. Après le tour initial de poules, tous les escrimeurs sont placés dans un tableau d'élimination. Les tours éliminatoires se déroulent (en fonction du nombre de concurrents) comme suit : 64, 32, 16, 8, 4, 2, 1. Dans toutes les épreuves, **les points ne seront attribués qu'aux escrimeurs classés dans les 50 % supérieurs du tableau.**
3. **Coefficient de pondération** : Le total des points obtenus par un escrimeur lors d'une épreuve sera ensuite multiplié par un coefficient de pondération qui reflète le niveau et la difficulté de la compétition. Tout membre du programme peut demander au coach de CG ou au directeur exécutif de la FENB des précisions sur le coefficient de pondération attribué à une compétition spécifique. Le coefficient de pondération est le suivant :
 - a. Épreuves locales au Nouveau-Brunswick et dans les Maritimes 1,0
 - b. Épreuves provinciales du Nouveau-Brunswick / Épreuves régionales du Québec, de l'Ontario et des États-Unis 1,8
 - d. Championnats nationaux cadets/Coups du Canada 2,5

Exemple de répartition des points pour une compétition comptant 20 participants :

Classement	Participation	Tour	Total
	Points	Points	Points

1 st	20	20	40
2 nd	19	16	35
3 ^e	18	12	30
3 ^e	18	12	30
5 ^e	16	8	24
6 ^e	15	8	23
7 ^e	14	8	22
8 ^e	13	8	21
9 ^e	12	4	16
10 ^e	11	4	15
11	10	4	0
⋮		4	⋮
14 ^e	7	4	0
15 ^e	6	4	0
16 ^e	5	4	0
17 ^e	4	0	0
18 ^e	3	0	0

19 ^e	2	0	0
20 ^e	1	0	0

Épreuves mixtes

Si une épreuve compte moins de 6 athlètes dans l'un ou l'autre des sexes, elle sera considérée comme une épreuve mixte, et les points seront attribués conformément au tableau ci-dessus, quel que soit le sexe.

Si une épreuve compte au moins 6 athlètes d'un sexe et moins de 6 athlètes de l'autre sexe, elle sera considérée comme une épreuve mixte et les points seront attribués conformément au tableau ci-dessus, quel que soit le sexe.

Si une épreuve compte 6 athlètes ou plus de chaque sexe, elle sera scindée en deux épreuves distinctes, une épreuve féminine et une épreuve masculine, avec des classements séparés.

Total des points

Le total des points (participation plus progression) obtenus par chaque concurrent dans chaque épreuve de la compétition est consigné sur un formulaire de rapport des résultats des Jeux du Canada. Comme indiqué précédemment, seules les épreuves des moins de 17 ans seront prises en compte.

Annexe 3

Comités de sélection et d'appel

Comités de sélection

1. Ils seront nommés par le directeur général de la FENB au plus tard le 1er mai 2026 pour la sélection de l'équipe de base et au plus tard le 15 décembre 2026 pour la sélection finale de l'équipe.
2. Ils se composent de trois membres de Fencing-Escime NB (ayant droit de vote) ainsi que de l'entraîneur des Jeux du Canada (membre d'office). Sont exclus de ce comité les membres de l'équipe d'entraînement des Jeux du Canada, leurs proches et les entraîneurs personnels des membres de l'équipe (autres que l'entraîneur des Jeux du Canada).
3. Le comité de sélection est chargé de
 - a. d'examiner les rapports de participation aux camps d'entraînement désignés, les évaluations de condition physique et les performances en compétition.
 - b. examiner les rapports écrits concernant les violations du code de conduite ou les absences à des événements désignés pour cause de maladie, de blessure ou d'urgence familiale,
 - c. d'appliquer les critères de sélection établis, et
 - d. de rendre compte de cette sélection au directeur exécutif de la FENB, par écrit, au plus tard le 30 juin 2026 pour la phase de l'équipe de base, et le 14 janvier 2026 pour la phase de l'équipe finale.

Comité d'appel

Il sera nommé par le directeur exécutif de la FENB au plus tard le 1er juillet 2026 et sera composé de :

1. du président du comité (directeur général de la FENB)
2. d'un membre de la FENB ne participant pas au programme des Jeux du Canada
3. Un entraîneur ne participant pas actuellement au programme des Jeux du Canada
4. Un escrimeur de compétition ne participant pas actuellement au programme des Jeux du

Canada Le Comité d'appel est chargé de :

1. Recevoir les demandes d'appel concernant la sélection finale de l'équipe
2. Examiner les documents de sélection liés à l'appel
3. D'entendre les appels et de demander l'avis du comité de sélection
4. Rendre une décision finale sur les appels et informer le plaignant du résultat.